

## **Dénonciation de l'Accord du 25 mars 1994 et dissolution de l'Assemblée interjurassienne**

Moutier, le 10 novembre 2017

Exposé de M. Dick Marty, président de l'AIJ

*seul l'exposé oral fait foi*

Madame la Conseillère fédérale,  
Messieurs les anciens Conseillers fédéraux,  
Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Madame la Présidente, Messieurs les Ministres,  
Messieurs les anciens Présidents de l'AIJ,  
Madame la Coprésidente et Monsieur le Coprésident de l'AIJ,  
Mesdames et Messieurs les membres et anciens membres de l'AIJ,  
Mesdames et Messieurs les représentants des médias,  
Mesdames et Messieurs,

La Question jurassienne a suscité des tensions d'une intensité jusqu'alors inconnue dans l'histoire de la Suisse moderne. Elles se sont manifestées par des actes de violence, elles ont profondément divisé des communautés et bouleversé de nombreuses familles. Je pense qu'on peut sans autre affirmer que si celles-ci sont malgré tout restées assez contenues par rapport à ce qu'on peut voir à l'étranger lors de conflits de même nature, le mérite en revient avant tout à nos institutions démocratiques et fédéralistes, mais également, et je dirais surtout, à la culture dont ces dernières nous ont imprégnés.

Alors que certains pensaient que notre système politique était désormais sclérosé, la création d'un nouveau canton a été possible plus d'un siècle et demi après le dernier agencement des cantons dans la Constitution fédérale. Cela n'a pas été une décision imposée par le haut, mais le résultat d'un long et minutieux processus démocratique qui a impliqué la participation de toutes les citoyennes et tous les citoyens, aussi bien au niveau du canton, des communes que de l'ensemble de la Confédération.

La création du nouveau canton n'a pas résolu tous les problèmes et le conflit a repris, cette fois-ci incluant aussi une dimension intercantonale. C'est alors que les cantons de Berne et du Jura, avec la participation discrète, mais efficace de la Confédération, ont eu le courage et l'habileté d'innover, tout en restant profondément cohérents avec l'esprit de nos institutions. Ils ont privilégié le dialogue et l'ont institutionnalisé au sein d'une assemblée interjurassienne : l'AIJ.

L'AIJ n'a jamais recherché l'action spectaculaire et retentissante. Pas après pas, elle a encouragé et promu le dialogue, elle s'est concentrée sur des questions concrètes et des problèmes partagés, puis elle a imaginé les scénarios possibles d'une solution. L'Assemblée a eu le grand mérite de ne pas laisser le champ libre aux groupes qui n'avaient d'autres buts que de s'opposer. Elle a indiqué qu'il y avait une autre voie, moins éclatante, certes, mais plus efficace, celle du dialogue et du respect réciproque.

Ce climat d'apaisement a rendu possibles, entre les gouvernements des deux cantons, un échange et une concertation d'une grande qualité et qui, pour moi, ont exprimé à la fois le génie de nos institutions et la stature remarquable des acteurs des pourparlers de Soleure. Une femme et des hommes d'Etat ont démontré qu'un compromis et un consensus ne sont pas nécessairement un abandon, ne sont pas un pas en arrière, mais un acte de responsabilité, un pas en avant vers l'autre dans l'intérêt général qui n'est jamais l'addition d'intérêts particuliers.

Une fois encore la parole a été donnée aux citoyennes et citoyens. Une fois de plus l'expression démocratique à tous les niveaux a prévalu sur les rapports de force. Certes, choisir signifie aussi renoncer, ce qui implique qu'il y ait des déçus, ce qu'il faut considérer et respecter. Mais c'est ainsi que fonctionne une démocratie qui assure que ces choix soient accomplis en toute transparence et qui permet dès lors de mieux les accepter.

Aujourd'hui, l'AIJ cesse d'exister et vous remet un livre qui veut être à la fois un témoignage et une tentative de bilan d'une expérience inédite dans notre histoire constitutionnelle. Intitulé *Au service du dialogue interjurassien : bilan d'une institution inédite*, cet ouvrage a été rédigé selon les principes qui ont régi dès ses débuts le fonctionnement de l'AIJ : la consultation et la participation de tous ses membres, la recherche du plus large consensus possible au lieu d'une confrontation dogmatique et stérile.

Il importait à l'AIJ de mettre un soin particulier à cette publication. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes approchés des éditions Alphil connues en Suisse romande et dans la région jurassienne. Nous avons ainsi pu compter sur les conseils précieux de professionnels. Vous verrez que l'iconographie y tient une place relativement importante : il s'agit d'images d'archives bien évidemment, mais aussi d'une carte blanche confiée à une jeune photographe, Madame Roxane Lièvre, née en mars 1994 et qui nous offre un regard, le sien, sur la région jurassienne.

Notre rapport est composé de quatre chapitres : premièrement, l'AIJ a souhaité esquisser le contexte historique de la Question jurassienne sans prétendre se substituer aux historiens. « Institutionnaliser le dialogue ! » Je crois que cette formule contenue dans l'Accord du 25 mars 1994 mérite d'être mise en valeur, puisqu'elle constitue la clé de voûte de tout ce processus politique. Il était donc logique de décrire l'institution AIJ et les mécanismes qui ont permis à ce dialogue de prendre corps et d'exister. C'est le sujet du second chapitre. Le troisième chapitre est consacré à la collaboration interjurassienne examinée à la fois de manière thématique, mais aussi analytique. Le quatrième chapitre porte quant à lui sur le volet politique et institutionnel.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de revenir quelques instants sur les conclusions de l'AIJ, conclusions dont vous pourrez prendre connaissance en détail dans le livre qui vous sera remis.

S'agissant de la collaboration, l'AIJ a fait de nombreuses propositions – c'était sa seule compétence – qui ont connu des sorts variables pour un bilan nuancé. L'AIJ est d'avis que la volonté politique a souvent manqué pour atteindre le stade de la concrétisation. Ne sous-estimons cependant pas tout ce qui a été mis en place afin d'offrir des prestations qui n'auraient pas pu l'être autrement. L'analyse sans concession de l'AIJ ne doit pas cacher les belles réussites de collaborations et d'institutions communes mises en place depuis 1994. Elles sont nombreuses, ciblées et déploient leurs effets. Citons, par exemple, la Fondation rurale interjurassienne, la Pharmacie interjurassienne, l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents ou encore le Salon interjurassien de la formation, etc.

Sous l'angle politique, l'AIJ tire un bilan positif de son activité. Dans le contexte qui était le sien, elle a fait son travail et rempli son mandat. Si la Question jurassienne peut être considérée comme résolue, le mérite n'en revient pas à la seule AIJ, mais à tous les acteurs politiques au sens large. Aux citoyens, aux partis et aux signataires de l'Accord, je les ai déjà mentionnés.

Tout en soulignant qu'une page importante de l'histoire jurassienne est aujourd'hui tournée, l'AIJ estime que l'expérience de cette collaboration et de ce dialogue, les réalités du terrain ainsi que l'intérêt des deux régions, plaident en faveur d'un maintien des collaborations et des relations particulières entre les deux Juras. Les votations de 2013 et 2017 vont certes laisser des traces. Aujourd'hui, le temps n'est pas toutefois à la rupture, mais bien à la réflexion permettant de construire, compte tenu de la nouvelle situation, les relations futures entre les deux régions. Pendant des années, des liens riches et réguliers ont été tissés dans le cadre de l'AIJ. Il est souhaitable, à l'avenir, que des solutions puissent être imaginées pour maintenir ce dialogue. Il est avant toute chose important de pérenniser l'esprit qui a prévalu durant les 23 ans de son existence. Tel est le message de l'AIJ.

Nous tirons notre révérence avec le sentiment du devoir accompli. Ce sentiment a été récemment confirmé par la remise du Prix du fédéralisme 2017 à l'Assemblée interjurassienne dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> Conférence nationale sur le fédéralisme. Un honneur et une très belle reconnaissance arrivée à point nommé.

Je ne saurais conclure sans exprimer reconnaissance et remerciements à toutes celles et à tous ceux qui, aux cours de ces années, ont contribué à animer et écrire ces pages d'histoire de l'AIJ. Merci à toutes et à tous les membres de l'Assemblée, à mes prédécesseurs, René Felber et Serge Sierro, avec une pensée de gratitude à Jean-François Leuba. Tous et toutes ont animé le débat et ont œuvré en faveur d'un dialogue apaisé et constructif. J'aimerais adresser un remerciement tout particulier au Secrétaire général Emanuel Gogniat, dont l'engagement et l'impartialité ont été exemplaires et unanimement reconnus, remerciements que j'adresse également aux collaboratrices qui se sont succédées au sein du Secrétariat, toujours prévenantes et efficaces.

Les rapports avec les délégations des deux gouvernements ont toujours été marqués par le respect et le souci commun de rechercher des solutions équitables et praticables. Merci à vous Mesdames et Messieurs les Ministres et Conseillers d'Etat pour cette collaboration précieuse et pour l'exemple de responsabilité que vous nous avez offert.

Je salue l'ancien Conseiller fédéral Arnold Koller en rappelant avec admiration et reconnaissance son action de médiation et de modération qui a, en un moment très délicat, finalement donné naissance à l'AIJ avec la collaboration des gouvernements bernois et jurassiens, emmenés par Herrmann Fehr et Jean-Pierre Beuret, que je salue également très cordialement.

Merci à Jean Christophe Geiser, précieux interlocuteur depuis les débuts de l'AIJ, toujours disponible avec de conseils pertinents.

Un tout grand merci enfin à vous, Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, pour l'attention avec laquelle vous avez toujours suivi nos travaux ainsi que pour votre disponibilité à nous écouter et à nous conseiller. Un remerciement personnel pour la confiance que vous m'avez

témoignée et pour m'avoir permis ainsi de vivre une expérience enrichissante et de connaître des gens et des lieux passionnants.